

524.3 /14

Division centrale du service voyageurs

252 LM 301124

(1938-45)

Tarif spécial de voyageurs en groupe

Réponses à des demandes de réductions spéciales  
pour des enfants se rendant individuellement dans une  
colonie.



1

Paris, 30 Août 38

2 1

524.3 / 3753  
38.93

Madame,

En réponse à votre lettre du 17 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'existe pas de disposition tarifaire permettant de faire bénéficier d'une réduction de 50% les enfants qui se rendent individuellement dans une colonie de vacances.

Dans ces conditions, nous ne pouvons consentir aucune détaxe sur les prix des billets à place entière qui ont été utilisés par les deux enfants qui sont partie de Nogent-le-Perreux pour rejoindre votre colonie de Châtenois (Bas-Rhin).

Je vous en exprime tous mes regrets.

Veillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

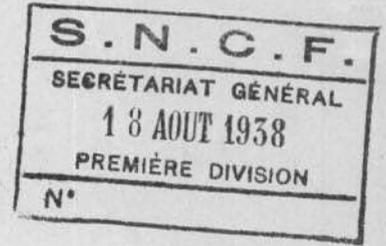
LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : RAMÉ

Soeur François d'Assise,  
Directrice de l'Oeuvre Sainte-Geneviève,  
10, Rue des Vignes,  
LE PERRUX (Seine)



le 17 août 1938



1  
3  
2  
Semi Commune

Monsieur le Secrétaire Général

Ayant fait une demande à Nogent-le-Perreux pour obtenir la réduction de 50% pour deux enfants devant rejoindre la Colonie de Vacances à Châteauneuf Bas. Mais je n'ai pu l'obtenir.

Veuillez me dire si oui ou non j'y ai droit, car je croyais que les enfants pouvaient voyager individuellement soit à l'aller soit au retour.

Si j'y ai droit veuillez me dire comment je dois faire pour rentrer dans mes frais les enfants ayant payé place entière.

Comptant toujours sur votre obligeance veuillez recevoir Monsieur le Secrétaire Général mes religieuses salutations

Sœur François d'Assise  
Directrice  
Œuvre S<sup>te</sup> Genevieve  
10 Rue des Vignes Le Perreux  
Seine

2

hj

R.C. Seine 276.448 B

21 juillet

39

Monsieur l'Abbé GARNIER  
138, boulevard Lamouroux, 138

VITRY-sur-SEINE (Seine)

2

$\frac{524-3}{38-23}$  n° 27404 F / 5507

Monsieur l'Abbé,

En réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'existe pas de dispositions tarifaires permettant de faire bénéficier d'une réduction de 50% ou de 75% les enfants qui se rendent individuellement dans une colonie de vacances.

Je vous en exprime nos regrets.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL

Signé : DEGORNET

M. Garnier  
138 boulevard Lamour  
Vitry-sur-Seine  
(Seine)

S.N.C.F.  
SERVICE COMMERCIAL  
27401  
18 JUIL 1939  
Don  
G

12 juillet

M. Buschay

18-7

Monsieur

Je désirerais savoir le renseignement  
suivant:

L'enfant doit-il rejoindre isolément  
ma colonie de vacances 8 jours après son départ.  
Peuvent-ils bénéficier de la réduction de 75% ou  
d'au moins la réduction de 50% comme pour  
le retour isolé; et dans ce cas quelles sont  
les démarches à faire et les papiers exigés pour  
obtenir cette réduction?

Recuz, Monsieur, mes salutations res-  
pectueuses.

M. Garnier

1 / Registo  
K S

2ème Division 1

524-3 14174<sup>F</sup>  
n°14

1396

10. juillet 45

**MINUTE**

Monsieur le Maire

, du BOURGET (Seine)

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 4 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'existe pas de dispositions tarifaires permettant de faire bénéficier d'une réduction quelconque les enfants qui se rendent individuellement dans une colonie de vacances.

Je vous en exprime mes regrets.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division des Voyages

Signé: RETOURNARD

3

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE

ARRONDISSEMENT  
DE SAINT-DENIS

CANTON  
D'AUBERVILLIERS

SECRETARIAT

TÉL: NORD 90-03

Adresser la Correspondance  
au Maire

A.B.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DU BOURGET

Le Bourget, le 4 Juillet 1945.-

Sté Nationale des Chemins de  
Fer Français  
88, Rue Saint Lazare  
PARIS - 9° -  
-----

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander si les enfants qui partent en vacances individuellement peuvent bénéficier des mêmes réductions de transport, que ceux qui partent en colonies de vacances par des oeuvres, (c'est à dire 1/4 de place.-)

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.-

LE MAIRE :

